Règlement de la Loterie – BMW X5 Sport Édition 2026 – Fondation Miriam

Date du tirage : 15 avril 2026

1. Généralités

En achetant un billet pour la **loterie BMW X5 xDrive40i M Sport Édition 2026 de la Fondation Miriam** (« la Loterie »), l'acheteur reconnaît avoir lu, compris et accepté le présent règlement.

Toutes les questions concernant la conduite, les chances de gagner, les prix ou les procédures de cette loterie doivent être adressées à la Fondation Miriam avant l'achat du billet à **info@fondationmiriam.ca ou par téléphone au (514) 345-1300.**

Les fonds amassés grâce à la loterie 2025-26 de la Fondation Miriam permettront de subventionner des programmes et des services destinés aux personnes ayant des troubles du développement, tels que le trouble du spectre de l'autisme (TSA) et la déficience intellectuelle (DI), à toutes les étapes de la vie et pour tous les besoins.

Toutes les commandes seront traitées et vérifiées sous la supervision de Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L./LLP (Baker Tilly). En cas de divergence, les registres de Baker Tilly feront foi.

La responsabilité du titulaire de licence est limitée au prix d'achat du billet.

2. Admissibilité

- Les acheteurs doivent être âgés de 18 ans ou plus et être physiquement présents dans la province de Québec au moment de l'achat du billet. Les billets ne peuvent être achetés à l'extérieur du Québec, et une preuve de résidence ou de présence peut être exigée.
- Les employés de la Fondation Miriam ne sont pas admissibles à l'achat de billets ni au gain du prix.
- Seuls les billets entièrement payés et vérifiés sont admissibles au tirage.

3. Billets

- Les billets peuvent être achetés en ligne via notre plateforme en ligne, ainsi qu'en format imprimé auprès des ambassadeurs désignés de la Fondation et des points de vente officiels.
- Un nombre limité de 1 500 billets sera émis (0001–1500)
- Les billets sont vendus 250 $ chacun.
- Les ventes demeureront ouvertes jusqu'au **14 avril 2026 à 23 h 59 (HE)** ou jusqu'à épuisement des billets.
- Tous les billets sont numérotés consécutivement et ne sont pas remboursables.
- Vos billets vous seront envoyés par la poste. Pour les achats effectués après le 10 avril 2026, les informations relatives au billet seront envoyées à l'acheteur par courriel.
- Il n'y a pas de limite au nombre de billets qu'une personne peut acheter.

Veuillez communiquer avec un membre de la Fondation Miriam au (514) 345-1300 si vous avez besoin d'aide pour commander en ligne, si vous souhaitez effectuer votre achat par téléphone ou si vous désirez obtenir plus d'informations sur votre numéro de billet.

4. Prix

- Le prix est une **BMW X5 xDrive40i M Sport Édition 2026** d'une valeur au détail de 102 950 $, plus taxes applicables et frais de transport, pour un total de **121 217,75 $.**
- Le prix doit être accepté tel qu'attribué; aucune substitution en argent n'est permise.
- Le gagnant est responsable de l'immatriculation, de l'enregistrement et de l'assurance lors de la prise de possession.

5. Tirage

Le tirage aura lieu le **15 avril 2026 à 18h (HE)** aux bureaux de la **Fondation Miriam, 5703, rue Ferrier, Mont-Royal, QC H4P 1N3.**

Le processus sera supervisé par Baker Tilly et attesté par au moins un membre de la direction de la Fondation et un membre du public.

Le numéro du billet gagnant sera publié sur miriamfoundation.ca et sur les pages de médias sociaux de la Fondation.

Tirage 2025-26 de la Fondation Miriam - License RACJ : L-03342

miriam
Fondation | Foundation

6. Avis au gagnant et réclamation du prix

- Le gagnant sera contacté directement par téléphone et/ou par courriel et recevra les instructions pour réclamer le prix.
- Le prix doit être réclamé au plus tard le 31 avril 2026 à 21 h (HE).
- Le prix sera remis à l'acheteur principal inscrit sur le billet. Il est de la responsabilité du détenteur principal de partager les détails du prix avec toute autre personne associée au billet.

7. Prix non réclamé

Si le prix n'est pas réclamé avant le 31 avril 2026 à 21 h (HE), malgré les efforts raisonnables de la Fondation Miriam pour contacter le détenteur du billet, le prix sera considéré comme non réclamé. Conformément aux exigences de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) :

- La Fondation Miriam demandera l'autorisation de la RACJ pour toute mesure subséquente concernant le prix non réclamé.
- La Fondation peut, avec l'approbation de la RACJ :
- Tenir un deuxième tirage parmi les numéros de billets originaux admissibles, ou
- Conserver ou disposer du prix conformément à la réglementation applicable.
- La décision de la RACJ concernant les prix non réclamés est finale et exécutoire.

Si vous ne pouvez pas acheter de billet pour cette loterie, veuillez envisager de faire un don sur notre site Web. Chaque geste compte et contribue à notre mission.

Miriam Foundation
5703 Ferrier Street, Mont-Royal, QC H4P 1N3
miriamfoundation.ca | info@miriamfoundation.ca | 514.345.1300
Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : RR0001 889411773